

Compte-rendu du Conseil d'école du jeudi 24 mai 2018 à 18h30

Présents :

Représentants des parents d'élèves : Mr Salvador, Mme Grillat, Mme Barbeyer, Mme Louis-Mirtile, Mme Da Silva, Mr Vallette, Mme Odon, Mme Gaubert, Mme Duret-Huet, Mme Vetter

Enseignantes: Mme Chareyre, Mme Crouzet, Mme Delière-Poux, Mme Fougeirol, Mme Gribos, Mme Nadal

Adjointe chargée des écoles : Mme Paysserand

Absents excusés : Mme Chapignac, Mme Clot, Mme Therme, Mr Caillet, M. Fougeirol

1- Bilan des sorties et projets de l'école sur l'année

25 sorties (sorties sportives et culturelles),

4 spectacles

Intervenants Arts visuels, foot, musique dans les classes

Le corps enseignant rappelle les actions à mettre en œuvre pour l'organisation des interventions et des sorties scolaires.

Pour chaque intervention il faut élaborer un projet, détailler les compétences visées, le déroulement des séquences, la pertinence de l'activité au niveau pédagogique. Régulièrement les projets sont refusés par l'Education Nationale, il faut les retravailler, recontacter l'intervenant, remettre en place un nouveau projet qui tient compte des remarques de l'Inspectrice ou du Conseiller pédagogique.

Chaque sortie et projet demande un travail important en amont :

1- réunion de préparation de la sortie avec les autres écoles, pas nécessaire pour toutes les sorties mais par exemple pour la rencontre athlétisme ou jeux traditionnels ce fut le cas.

2- transport : demander plusieurs devis, en cas de réponses négatives (ce qui arrive de plus en plus régulièrement) prendre contact avec le transporteur, trouver des aménagements sur les horaires quand il n'y a aucune réponse positive, recontacter l'enseignant organisateur de la sortie qui doit avertir les autres écoles des modifications d'horaires.

3- Prise en compte des documents parfois très importants : connaissance des ateliers, rotation des équipes, plan du site, consignes de sécurité

4- Mettre en place des groupes dans la classe

5- Informer des familles : rédiger le mot, ne rien oublier

6- Trouver des accompagnateurs (plus difficile dans les classes des grands mais plus d'accompagnateurs nécessaires dans les classes des petits). Souvent l'avant veille de la sortie, les classes des grands n'ont pas tous les accompagnateurs.

7- Vérifier des autorisations des parents

8- Avertir la cantine avant le jeudi précédent la sortie

9- Avertir la bibliothèque

10- Avertir les intervenants réguliers s'ils devaient intervenir le jour de la sortie

11- Avertir la Mairie qui doit s'organiser pour le service des ATSEM à midi et pour la garderie.

12- S'occuper du financement, avertir l'Amicale, l'USEP. Monter si besoin le dossier pour le financement du Conseil Départemental (sorties culturelles ou patrimoine)

13- Remplir la demande administrative d'autorisation de sortie

14- Justifier de la pertinence de nos sorties, préparer la sortie (cycle sportif par exemple)

15- Pour bénéficier d'un financement supplémentaire de la part de l'USEP et aussi parce que cela fait partie du contrat de co-organisation entre les écoles, nous essayons d'organiser nous-mêmes une rencontre sur la commune ce qui représente une charge de travail conséquente supplémentaire.

16- En début d'année nous assistons aux réunions de secteur du Pouzin et de Privas pour prévoir et coordonner nos sorties sur l'année.

17- Pour chaque sortie nous devons entrer les données (effectifs, lieu, dates...) sur l'application de l'USEP pour que celle-ci reçoive des financements des collectivités territoriales qu'elle nous reverse ensuite.

18- Vérifier les assurances des élèves, notamment la clause responsabilité individuelle/ accident, relancer les familles, être « prêts » pour les Pressailles, prévoir en juin.

19- Vérifier et préparer la pharmacie, les jeux pour la pause méridienne, le matériel pour les activités (dossards, plots et ballons au nom de l'école), le mal des transports, prévoir des vêtements de rechange... Prévoir aussi des pique-niques pour ceux qui oublient le leur, des k-ways, des baskets... certains élèves arrivent sans...

20- prévoir une date de repli en cas de météo défavorable, prendre la décision de la sortie ou pas.

Juste pour exemple voici les sorties et projets pour une seule classe, la classe des CM2 de Mme Chareyre et Mr Caillet : (détailler pour toutes les classes serait fastidieux et prendrait plusieurs pages)

- Sortie à Vogüé pour l'exposition: inscription en juin , prise de connaissance des documents pédagogiques élaborés par la Conseillère pédagogique, élaboration d'un projet pour la classe car

obligation d'une production plastique suite à la visite en lien avec le thème de l'exposition, visite du village et questionnaire pour les élèves élaboré par les enseignants, restitution des œuvres : choisir une ou deux œuvres produites dans la classe et les amener à Vogüé, aller les rechercher, prévoir une restitution sur la commune si la qualité des productions des élèves le permet.

- Conte musical : quatuor de flûte à bec et conteuse : faire visiter les lieux, choix du lieu, nombreux appels téléphoniques et échanges par mail pour convenir de la date et du lieu.

- Intervention de la ligue contre le cancer

- Cycle foot (projet- autorisation- concertation)

-Spectacle de magie offert par la Mairie

-Spectacle du théâtre de Privas (s'inscrire en juin, contacter le théâtre, convenir d'une date qui soit possible avec la disponibilité de la salle des fêtes, s'assurer du financement de la Mairie, prendre connaissance du dossier pédagogique, penser au réinvestissement en classe)

- rencontre Handball

- comédie musicale : micro d'ambiance, disponibilité de la salle des fêtes pour les répétitions, emprunt à Music Lib de leur batterie, transport de la batterie (avant et après chaque répétition), confection des décors pour le spectacle, coordination avec la Caverne, demande à Mr Decroix d'un escalier de sortie de scène, trouver un clavier nova de 7 octaves en prêt ou en location, test audio sur, chercher une personne qui pourra jouer la partie piano, financement de cette personne...

- rencontre jeux traditionnels

- Projet jardin : achat/ don des plans, faire retourner le jardin...

- Visite de Mr Gimeno, principal du Collège, visite du collège...

- rencontre athlétisme

- cycle jeux de société (test des jeux, emprunt, restitution...)

- commémoration du 8 mai

- chorégraphie de fin de spectacle pour les CM2 (contact personne qui peut aider)

- raidillon (tir à l'arc, canoé, course d'orientation, : faire passer aux élèves le test d'aisance obligatoire pour l'activité canoé, prévoir une séance à la piscine).

Toutes ces sorties et projets ne sont pas obligatoires, aucun compte n'est demandé par la hiérarchie ou les programmes scolaires, les enseignantes prévoient et organisent tout cela sur leur temps libre en dehors de leur temps de classe et des corrections ou des préparations nécessaires à ce temps de classe.

Pour chaque sortie, chaque enseignant prend la responsabilité de la sortie sachant que nous sommes confrontés à une société de plus en plus procédurière qui vient demander des comptes au moindre problème et que les enfants ne sont plus les mêmes aujourd'hui qu'il y a 20 ou 30 ans. L'administration est elle aussi de plus en plus prudente par rapport aux sorties et demande de plus en plus de contrôles au niveau de la sécurité et de justification de la pertinence pédagogique. Les journées de sortie ne sont pas des journées de repos pour les enseignantes et les ATSEM qui enchaînent leur journée sans pause avec toujours le souci et le stress que tout se passe bien : compter et recompter les enfants, éviter tout accident, toujours avoir un œil sur chacun, prévenir les risques.

En plus de l'investissement humain, tout ceci a un coût financier :

L'adhésion à l'USEP permet d'effectuer beaucoup de sorties qui sont l'aboutissement d'un travail en classe. Si les classes n'adhéraient pas à l'USEP, elles pourraient seulement faire une ou deux sorties par an.

Pour organiser les interventions et sorties, les enseignants bénéficient d'un financement de 400 à 600 euros de l'Amicale laïque pour les sorties (plus 400 euros pour l'équipement dans les classes : achat de livres de bibliothèque pour la classe, de jeux de société pour les jours de pluie ou de forte chaleur, de matériel pédagogique complémentaire (par exemple visualiseur, poste CD/ lecteur USB, enceintes ...), matériel de papèterie complémentaire pour la fête des parents par exemple.

Les délégués de parents d'élèves rappellent que l'Amicale laïque peut exceptionnellement soutenir un projet particulier.

La Mairie finance le spectacle de Noël, et le spectacle du théâtre, elle finance également les sorties piscine (transports et entrée/surveillance maître nageur : 280 € pour une heure), ainsi que la rétribution de l'intervenant musical ou art visuel (= 850 € par classe),. Elle finance aussi le spectacle de la soirée des contes.

Le Conseil Départemental a subventionné partiellement la visite de l'exposition à Vogüé.

Sur le temps scolaire, le corps enseignant organiser (pas de r) également des évènements qui ne sont pas obligatoires :

- photos scolaires, photos individuelles
- spectacle de fin d'année
- accueil des futurs PS en juin dans les classes de maternelle

Notons également l'engagement des classes maternelles dans une pédagogie innovante qui leur vaut la visite régulière des conseillers pédagogiques très intéressés par sa mise en place, unique sur la circonscription. Cet investissement pédagogique leur demande énormément de temps et n'aurait pu être mis en place sans le financement de l'Amicale laïque.

Les représentants des parents d'élèves saluent cette initiative et demandent un premier « bilan » de cette année d'expérimentation. Les enseignantes soulignent une bonne appropriation par les enfants et des relations fluidifiées entre les groupes d'âge. Cette pédagogie permet à chaque enfant de mettre en œuvre les apprentissages au moment le plus propice, pour un résultat très positif.

2- Préparation de la rentrée 2018:

18 PS - 21 MS - 14 GS - 24 CP - 17 CE1 - 21 CE2 - 13 CM1 - 14 CM2

Les effectifs pouvant évoluer dans l'été jusqu'à la veille de la rentrée, la composition des classes sera affichée soit le matin de la rentrée (lundi 3 septembre) soit, si possible, le vendredi 31 août.

Mr Caillet qui travaille à mi-temps sur l'école demande à rester sur ce poste.

Mme Tan, qui était jusqu'en mars aide administrative auprès de la directrice revient avant la fin du mois en tant qu'AVS pour accompagner deux élèves de l'école sur 18h.

Mme Nadal, maîtresse E, part s'installer pour quelques années au Canada et ne sera peut-être pas remplacée. Il faudrait une personne spécialisée qui demande le poste.

La psychologue scolaire est en congé parental. Elle va reprendre mais sera à nouveau en congé parental à la rentrée.

Mme Aubert (responsable de la cantine) prend sa retraite.

Les autres enseignantes et personnels restent à leur poste.

3- Equipement informatique :

9 tablettes, un vidéo projecteur interactif, un ordinateur portable ont été livrés. La deuxième partie de la commande est en cours : soit 5 autres ordinateurs et vidéoprojecteurs (1 pour chaque classe).

Financement : 50 % état, 50 % mairie pour la première partie de la commande. Financement Mairie pour la deuxième partie du projet.

Le personnel est en cours de formation pour ce matériel. Les enseignantes de maternelle utilisent déjà les tablettes, et Mme Therme utilise quotidiennement son vidéo projecteur.

Un nouvel abonnement devrait permettre d'utiliser internet plus facilement dans les classes.

Dès que la connexion n'est plus souhaitée, le wifi est débranché.

4 : Organisation des repas à la cantine :

L'effectif s'élève régulièrement à plus d'une centaine d'enfants voire plus de 110.

Une nouvelle organisation a été mise en place qui permet aux enfants de maternelle de passer moins de temps à table, d'avoir un petit temps de jeu dans la cour avant la sieste et de commencer leur temps de repos dès 13h20.

Le temps de préparation avant le repas est plus long : les aliments sont coupés, épluchés... avant l'arrivée des petits. Le service de Mme Deschamps a été allongé, elle vient plus tôt le matin.

5- Accidents scolaires :

Sont considérés comme accidents scolaires, les accidents se déroulant pendant le temps scolaire et nécessitant la consultation urgente d'un médecin dans les heures qui suivent. Sont également considérés comme accident scolaire, les incidents entraînant un dommage matériel (par exemple bris de lunettes).

Ces accidents sont signalés sur une base de données nationale et à l'assurance individuelle accident de l'enfant (c'est pour cette raison qu'elle est obligatoire).

Pour qu'une déclaration soit établie, la famille doit fournir un certificat médical indiquant avec précision le(s) dommage(s) corporel(s) constaté(s) par le médecin consulté. Ce certificat n'est utile que si les blessures peuvent avoir des conséquences sur le long terme ou si elles engendrent des frais médicaux non remboursés par l'assurance maladie ou les mutuelles.

Si un autre enfant est responsable de l'accident, l'assurance de cet enfant doit aussi être informée, c'est elle qui prendra en charge les dommages causés (en dehors de ceux pris en charge par l'assurance maladie et les mutuelles). Il s'agit alors de la responsabilité civile des familles attestée en début d'année par le certificat d'assurance scolaire.

Cette année, la directrice dénombre 4 accidents scolaires dont deux pendant les séances de sport et 2 au moment des sorties de classe (entorse cheville, lunettes rayées et abîmées, contusion crânienne, lésion cartilage pouce).

Ces accidents arrivent surtout dans des moments bien spécifiques : attention à la période de fin d'année où les enfants sont très fatigués et aux sorties où ils sont très excités, aux moments de sortie de classe où ils peuvent être pendant quelques instants en dehors du regard de l'adulte. Attention également à la surveillance devant le portail ou lorsque les enfants de maternelle sont remis à leurs responsables et traversent la cour sans surveillance en courant.

6 -Questions des délégués

Ecole :

1) Plusieurs parents d'élèves se demandent si l'année prochaine pourrait avoir lieu une classe découverte ? Certains enfants n'en ont jamais eu...

Serait-il possible de reprendre le même type de classe découverte à Meyras ? Ce serait peut-être plus facile et très encourageant pour les élèves.

***Réponse des enseignantes :** Certains parents sont demandeurs mais d'autres sont difficiles à convaincre, ils ont des réticences à laisser partir leur enfant une semaine. Par ailleurs la responsabilité engagée des enseignants est très importante laisse matière à réflexion.*

Il est difficile pour les enseignantes de s'absenter une semaine, cela pose des problèmes d'organisation familiale, d'autres ne peuvent pas pour des raisons médicales.

Lors de la classe de découverte il y a trois ans, les retours positifs des parents ont été peu nombreux et ne montraient pas de satisfaction particulière. Il s'agit pourtant d'un projet coûteux en énergie et demandant un fort investissement personnel du corps enseignant comme toute sortie. Pour l'instant, étant donné les bénéfices et contraintes aucun projet de ce type n'est envisagé.

Les parents intéressés pour un séjour de leur enfant peuvent s'adresser à des associations organisatrices (FOL par exemple), ils peuvent se concerter s'ils souhaitent que leurs enfants partent à plusieurs d'une même classe d'âge.

2) On l'avait déjà évoqué : quand se déroulerait une journée pour la sécurité routière ? (Journée avec les vélos et la signalisation, reconnaître les priorités etc)

***Réponse des enseignantes :** Cette année nous avons préféré privilégier un partenariat avec la ligue contre le cancer pour évoquer les problématiques de santé liées au tabac ou au manque d'activité physique ainsi qu'à une alimentation trop sucrée. L'année prochaine, les enseignantes souhaiteraient un partenariat avec le SYTRAD afin d'encourager le tri et le recyclage des déchets et plus largement un engagement citoyen face aux problématiques environnementales.*

L'association de prévention de sécurité routière demande une participation de 170 € pour une intervention (frais lié à l'entretien du matériel : vélos, fourgon, casques...). Par ailleurs depuis quelques années les budgets alloués

par l'État sont en baisse amenant un nombre d'interventions restreints. Depuis cette fin d'année, le partenariat avec la gendarmerie nationale a été arrêté brutalement et les bénévoles de l'association doivent finir seuls le calendrier prévu pour ces deux derniers mois. Seuls les CM2 et éventuellement les CM1 s'il y en a dans la même classe peuvent prétendre à bénéficier de cette journée de prévention.

3) Evacuation des classes (plan alerte intrusion)

Qu'en est-il pour faire un passage entre la classe de Mme Therme et la Mairie ?

Aucune mention de ce point dans un compte rendu, cette question n'a pas été étudiée. La directrice va demander à la Mairie si cela serait possible.

Garderie :

4) Garderie du soir (déjà évoqué l'an dernier) : il y a de plus en plus d'élèves en garderie le soir (50 !), pour seulement 2 adultes, quelle est la décision du conseil municipal au sujet de la présence d'une troisième personne (au moins sur la première heure de garderie du soir) pour pouvoir séparer le groupe et les répartir dans d'autres espaces ?

La mairie met en place la présence d'une personne supplémentaire de 16h30 à 17h les mardis et jeudis, en effet ces jours-là, le nombre d'enfants varie entre 40 et 55. Les effectifs sont plus réduits les lundis et vendredis.

5) Mercredi matin : serait-il possible de publier en ligne sur le site de la mairie une liste des modes de garde disponibles sur le territoire ? (Centres aérés CAPCA et vallée de l'Ouvèze, liste des assistantes maternelles...)

Sur le site il y a les coordonnées du centre de loisir du Pouzin et les coordonnées du RAM (on ne peut pas diffuser toutes les coordonnées des assistantes maternelles : trop compliqué à tenir à jour). La liste peut néanmoins être demandé au secrétariat de Mairie.

Flaviac : la garderie mise en place le mercredi matin pour l'année 2017-2018 est supprimé e(pas assez d'enfants)

Mairie :

6) Le portail se ferme automatiquement à l'heure pile (le mercredi à 12h30, le soir à la fin de la garderie 18h30). Serait-il possible de rallonger de 5 minutes afin d'éviter de gêner les derniers et d'obliger un des personnels à sortir pour ouvrir le portail ?:

Pas question de rajouter du temps, le personnel a déjà accepté de rallonger ses horaires, on ne peut par leur demander plus.

7) Borne incendie devant l'école : cassée et à moitié rescotchée... On s'aperçoit que certains côtés sont tranchants et dangereux pour un enfant qui ne jouerait pas loin. Comment procéder pour mieux sécuriser cette borne ?

Il est prévu que cette borne soit déplacée pendant l'été. Elle sera sécurisée en attendant.

8) Cendrier : plusieurs parents trouvent que le cendrier est trop proche du portail, des mégots y étant déposés encore fumants, et ce à hauteur d'enfant. Serait-il possible de le décaler et d'identifier une zone « sas tabagique » devant le portail/la cantine (marquage au sol) ?

Le cendrier a été installé à cet emplacement précis face aux nombreux mégots jetés au sol. La Mairie propose dans un premier temps, d'installer une affiche pour inciter les parents à bien éteindre leurs mégots et si possible à fumer plus loin.

9) Cantine :

Personnel : Gisèle partant à la retraite, savez-vous qui la remplace ? Quelle sera la nouvelle organisation ?

Le recrutement est en cours mais c'est en fonction de Corine. Ce sera Anaïs qui remplacera Gisèle.

Bâtiment : Nous continuons à suggérer l'aménagement d'un auvent au-dessus des baies vitrées pour protéger en cas de pluie et de l'ombre pour la chaleur.

La mairie y pense mais cela a un coût.

Dans un premier temps une réflexion est engagée pour faire de l'ombre dans la cour des maternelle en attendant que les nouveaux arbres poussent.

Autre investissement de la mairie : jeux pour les primaires le long du grillage et remplacement de certains jeux à ressort dans la cour des maternelles.

A noter :

Ouverture d'un onglet pour mettre le compte rendu de l'école sur le site de la Mairie à partir de ce compte-rendu.

Les représentants des parents d'élèves rappellent l'adresse mail pour leur faire part de toute remarque, parallèlement à la boîte aux lettres physique devant l'école :

parentsdeleves_saintjulienensaintalban@outlook.fr

Le Conseil est clôt à 20h50